

## **Quels leviers pour l'emploi ?**

### **Débattre du partage du temps de travail tout au long de la vie pour toute la population d'âge actif**

Jacques Freyssinet

Août 2016

#### **1. Problématique**

- Une réflexion qui porte sur les « leviers pour l'emploi » peut s'organiser autour de trois groupes de facteurs partiellement interdépendants qui jouent un rôle central dans la détermination du niveau d'emploi.
  - Les sources de performance du système productif : croissance potentielle, productivité et compétitivité (coûts et hors coûts), investissement, recherche et développement, innovation, spécialisation productive...
  - Les institutions du marché du travail : législation du travail, systèmes de relations professionnelles et modes de négociation collective, dispositifs publics et conventionnels d'intervention sur le marché du travail ...
  - Les mécanismes sociaux de partage (ou de répartition) du travail au sein de la population d'âge actif.
- Les deux premiers groupes de facteurs font l'objet d'abondantes recherches ; ils sont l'objet prioritaire des politiques publiques et figurent au centre des débats. La troisième composante semble être victime du traumatisme et des fantasmes associés aux 35 heures ; elle apparaît comme globalement disqualifiée voire passiste<sup>1</sup>. En pratique, elle est cependant présente sous de multiples aspects partiels :
  - frontière entre travail rémunéré et travail gratuit,
  - durée légale ou conventionnelle du travail, donc heures supplémentaires,
  - temps partiel *stricto sensu* et emplois précaires (c'est-à-dire temps de travail discontinu sur l'année),
  - recul de l'âge de la retraite, préretraites à temps partiel, cumuls d'activités,
  - création de comptes qui engendrent des redéploiements dans le temps des modes d'activité ou d'inactivité (au sens statistique) : le compte épargne temps, le compte personnel de formation, le compte personnel de prévention de la pénibilité et le nouveau compte personnel d'activité...

Toutes ces questions sont posées dans des instances distinctes. Elles sont traitées séparément par des acteurs différents selon des logiques hétérogènes. Cependant, elles correspondent à différentes facettes du même problème : comment se structurent et se répartissent les temps de travail au sein de la population d'âge actif.

- Bien sûr, le temps total de travail ne constitue pas une donnée (un « gâteau à partager »). C'est une variable dont le niveau, pour une période, est fonction principalement des interdépendances qui s'établissent entre les trois groupes de facteurs mentionnés plus haut. Ceci étant, quel que soit le niveau auquel se situe le volume du temps de travail, il fait l'objet d'une répartition au sein de la population d'âge actif. Cette répartition est pour partie liée à des préférences individuelles ou à des arbitrages au sein des ménages, mais elle est fondamentalement commandée par

---

<sup>1</sup> Comme en témoigne la destinée du non rapport de l'IGAS, *Evaluation des politiques d'aménagement-réduction du temps de travail dans la lutte contre le chômage*, mai 2016.

des mécanismes sociaux (économiques, juridiques et culturels). Ce sont ces processus qui assurent la transformation d'une quantité de travail en un nombre d'emplois.

- En reconstituant l'enchaînement de ces processus, il serait possible de dépasser les approches fractionnées pour proposer un débat global sur le partage du temps de travail tout au long de la vie active. Sans ignorer que les choix dans ces domaines concernent divers autres aspects de la vie sociale qu'il conviendrait de prendre en compte, nous nous limitons ici à l'examen des liens qui s'établissent avec le niveau d'emploi.

Ce lien s'établit en deux temps :

- au sein du temps de travail total, quelle fraction engendre une rémunération, ce qui définit la frontière de l'emploi ?
- au sein du travail rémunéré, quelles sont les procédures de sa distribution, ce qui détermine le nombre d'emplois ?

Les comparaisons internationales montrent que des systèmes économiques et sociaux ayant des niveaux de développement comparables disposent d'importantes marges de liberté dans la mobilisation des différents leviers d'action disponibles.

## **2. Le travail rémunéré et le travail non rémunéré**

Il n'existe aucun critère intrinsèque et stable de partage entre les deux sphères. La frontière est constamment évolutive avec des effets importants sur la détermination du niveau de l'emploi.

### **2.1. Inventaire**

L'espace du travail non rémunéré est hétérogène ; ses principales composantes obéissent à des dynamiques distinctes.

- La phase de généralisation du salariat s'est accompagnée d'une transformation partielle mais massive du travail domestique, essentiellement féminin, en travail rémunéré, donc en emplois.

Cependant, les réductions multiformes des durées de travail rémunéré (y compris sous leur forme extrême que constitue le chômage) semblent avoir redonné des marges au travail domestique dans la satisfaction non marchande de certains besoins, qu'il s'agisse d'alimenter des activités de subsistance, de favoriser des aspirations personnelles ou de prendre en charge de nouvelles contraintes, par exemple dans le domaine de la dépendance. Le débat qui se développe sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie « personnelle » ou « familiale » ou « hors travail » ne concerne pas seulement les temps de loisir, mais aussi les temps de travail non rémunéré.

- A côté du travail domestique, il existe des mouvements mal connus d'importance quantitative moindre qui touchent la sphère du travail bénévole (associatif, syndical et politique). La tendance est à sa professionnalisation avec des formes de rémunération génératrices de statuts juridiquement incertains. La frontière entre travail rémunéré ou non rémunéré y est particulièrement poreuse.
- Il faut discuter du mode de traitement des activités de formation du point de vue des frontières de l'emploi. Les personnes sont inactives lorsqu'elles sont en formation initiale sous statut scolaire, mais elles sont classées dans l'emploi s'il s'agit d'apprentis<sup>2</sup> (d'où l'impact de l'apprentissage sur le calcul des taux de chômage et d'emploi des jeunes dans les comparaisons internationales, par exemple entre la France et l'Allemagne). Par ailleurs, le passage entre scolarité à temps plein et emploi

---

<sup>2</sup> Faire passer des jeunes du lycée professionnel à l'apprentissage est créateur d'emplois.

à plein temps s'estompe sous l'effet de transitions mixtes (scolarité + temps partiel) qui pèsent aussi sur la mesure du taux d'emploi ou du taux de chômage des jeunes. S'il s'agit maintenant des salariés, ils restent classés dans l'emploi lorsque leur employeur les envoie en formation, mais pas lorsqu'ils prennent un congé. Les chômeurs en formation sont actifs ou inactifs selon le jugement porté sur leur disponibilité pour la recherche et l'acceptation d'un emploi.

- Enfin, la littérature sur l'économie numérique met aujourd'hui en évidence un nouveau potentiel de développement du travail non rémunéré :
  - d'abord, le travail gratuit fourni par les utilisateurs des plateformes dans le prolongement de toutes les formes déjà anciennes de self-service (internet, bornes...);
  - ensuite, la question plus complexe de la valeur de l'information créée par les utilisateurs de ces plateformes : pourrait-elle constituer une source de travail rémunéré ?

Existe-t-il sous l'influence de l'économie numérique une tendance, autre que marginale, au recul de la sphère du travail rémunéré, donc de l'emploi ?

Globalement, le déplacement de la frontière entre travail rémunéré et travail non rémunéré constitue un levier potentiellement massif d'action sur le niveau de l'emploi<sup>3</sup>.

## 2.2. Eléments de mesure

### Un concept statistique élargi

La 19<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticien(ne)s du travail, organisée par le BIT, a proposé une avancée majeure dans la définition du travail et de ses formes de mise en œuvre. Le diagramme 1 traduit cette approche englobante : « le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et de tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle »<sup>4</sup>. Lorsqu'il sera mis en œuvre, ce cadre permettra une comparaison internationale des modalités de partage du travail adoptées par les différents systèmes sociaux.

**Diagramme 1: Formes de travail et Système de comptabilité nationale 2008**

Destination envisagée de la production	Pour usage final propre		Pour utilisation par des tiers				
	Formes de travail	Travail de production pour la consommation personnelle		Emploi (travail réalisé en échange d'une rémunération ou d'un profit)	Travail en formation non rémunéré	Autres activités de travail productives	Travail bénévole
de services		de biens	dans des:				
			unités du marché et hors du marché	ménages pour produire	des biens	des services	
Lien avec le SCN 2008	Activités à l'intérieur du domaine de la production du SCN						
	Activités qui relèvent du domaine de la production générale du SCN						

<sup>3</sup> Voir, par exemple, les chiffrages parfois irréalistes sur le potentiel de création d'emplois dans les services à la personne : finalement la question est de savoir si ce travail sera rémunéré (prestation de services) ou non (solidarité intrafamiliale) et, si oui, quelle sera la qualité des emplois ainsi créés.

<sup>4</sup> 19<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticien(ne)s du travail, *Résolution I concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre*, Genève, 2013, citation p.2, diagramme 1, p.4.

### Les enquêtes Emploi du temps

Dans l'attente de comparaisons internationales conformes à cette conception élargie des temps de travail, les enquêtes *Emploi du temps* offrent pour la France une mesure du temps de travail domestique. En revanche, elles ne permettent pas d'isoler les autres modalités de travail non rémunéré.

Les séries longues ne sont disponibles que pour la population urbaine. De 1974 à 2010, le développement des « activités de loisir et temps libre » (de 3h53 à 5h11 par jour en moyenne) s'accompagne pour la population de 18 ans ou plus d'un recul plus ample (tableau 1) des « activités professionnelles et d'étude » que des « activités domestiques »<sup>5</sup>. La réduction du poids du travail non rémunéré relativement au travail rémunéré ne s'observe que pour les femmes, mais pour elles le premier reste dominant.

<b>Tableau 1. Activités selon le genre (en heures et minutes par jour) Evolution 1974-2010</b>			
		1974	2010
Activités professionnelles et études	Ensemble	4h00	3h13
	Femmes	2h46	2h37
	Hommes	5h23	3h53
Activités domestiques	Ensemble	3h53	3h25
	Femmes	5h32	4h07
	Hommes	2h03	2h36

Champ : population urbaine de 18 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.  
Source : Cécile Brousse, « La vie quotidienne en France depuis 1974. Les enseignements de l'enquête *Emploi du temps* », *Economie et statistique*, n°478-479-480, 2015, p.84-85.

Les résultats 2010 montrent que l'élargissement du champ de l'enquête de la population urbaine à la population totale n'entraîne qu'une modification minimale des évaluations, ce qui contribue à confirmer la fiabilité de la série longue. Si l'on isole au sein de la population des 18 ans et plus ceux qui sont en emploi (tableau 2), il apparaît que l'accès à l'emploi ne réduit que de l'ordre d'une demi-heure par jour en moyenne le temps consacré aux activités domestiques. On observe dans ce cas un allongement du temps de travail global plus qu'une substitution du travail rémunéré au travail non rémunéré.

<b>Tableau 2. Activités selon le genre en 2010 (en heures et minutes par jour)</b>			
		Ensemble	En emploi
Activités professionnelles et études	Ensemble	3h12	
	Femmes	2h35	4h49
	Hommes	3h54	6h05
Activités domestiques	Ensemble	3h31	
	Femmes	4h15	3h43
	Hommes	2h42	2h12

Champ : population totale de 18 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.  
Source : Cécile Brousse, « Travail professionnel, tâches domestiques, temps libre », *Economie et statistique*, n°478-479-480, 2015, p.122-123.

<sup>5</sup> Le solde correspond aux « activités personnelles et de récupération » qui sont stables : de 12h14 à 12h11.

Toujours à partir des résultats de 2010, Delphine Roy<sup>6</sup> calcule que le temps de travail domestique représente, selon que l'on adopte une définition restreinte, intermédiaire ou extensive, entre 42, 61 et 77 milliards d'heures dans l'année, chiffre que l'on peut rapporter aux 38 milliards d'heures rémunérées.

Certes, ces ordres de grandeur ignorent les différences d'intensité du travail. Ils interdisent cependant de considérer le travail non rémunéré comme un phénomène négligeable ou qui serait tendanciellement éliminé par l'accroissement des taux d'emploi. Ils conduisent à prendre en compte les choix collectifs et individuels qui déterminent l'évolution de la frontière entre les deux sphères d'activité laborieuse et à mesurer leur impact sur la détermination du niveau de l'emploi.

### **3. Le partage du temps de travail rémunéré**

En limitant désormais l'analyse au champ du travail rémunéré, d'autres mécanismes de partage doivent être pris en compte.

Il existe une chaîne logique pour passer de la quantité totale de travail rémunéré durant une période au niveau moyen de l'emploi durant cette période.

- Parmi la population d'âge actif, deux catégories sont exclues de l'emploi pendant toute la période en tant qu'inactifs ou que chômeurs. Ils n'émargent pas dans le travail rémunéré.
- D'autres sont titulaires d'emploi pendant toute la période. Ils peuvent avoir un emploi à plein temps ou un emploi à temps partiel, caractérisés dans les deux cas par une durée du travail.
- D'autres enfin alternent entre l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Il est possible d'écrire une décomposition purement comptable :

Durée totale du travail rémunéré = Nombre de personnes en emploi x Durée du travail dans les phases d'emploi x Durée des phases d'emploi.

La deuxième et la troisième composante de cette décomposition constituent des leviers potentiels pour agir sur le niveau de l'emploi pour autant que soient prises en compte les interactions qui se manifestent dans toutes les étapes du processus. La décomposition comptable offre l'intérêt de préciser les ordres de grandeur ; elle n'implique évidemment pas l'hypothèse d'une succession de choix autonomes. Les multiples variables explicatives de ces mouvements sont connues. Elles obéissent à des rythmes historiques et à des logiques différents ; elles ont une ampleur quantitative inégale. Elles engendrent des débats et des politiques largement disjointes. C'est l'argument principal pour justifier un débat global sur l'ensemble des mécanismes qui déterminent conjointement le résultat final.

L'hétérogénéité des sources statistiques disponibles rend difficile une mesure cohérente du poids des différentes variables qui déterminent le passage du nombre annuel d'heures de travail rémunérées (tel qu'il figure dans les données de la comptabilité nationale) au niveau d'emploi (par exemple, celui qui est fourni par les enquêtes sur l'emploi).

Ces évolutions posent le problème plus général d'une mesure en série longue pour la France de l'emploi en équivalent plein temps sur l'année, avec une mise en évidence des facteurs de divergence entre emploi total et ETP. Ces divergences sont engendrées par différents

---

<sup>6</sup> Delphine Roy, « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *INSEE Première*, n° 1423, novembre 2012.

mécanismes de partage du temps de travail dont il serait essentiel de mesurer l'influence respective.

Les comparaisons internationales mettent en évidence l'ampleur de l'impact sur l'emploi et le chômage des modes nationaux spécifiques de partage du travail rémunéré.

#### **4. Les apports des comparaisons internationales ?**

Deux méthodes complémentaires peuvent être mobilisées pour illustrer l'ampleur des marges de liberté dont disposent les différents systèmes sociaux dans l'allocation des temps de travail rémunéré au sein de la population d'âge actif : soit l'exploitation des statistiques harmonisées (plus ou moins) fournies par les organisations internationales, soit la comparaison de quelques exemples nationaux typiques qui illustrent la diversité des choix<sup>7</sup>.

##### **4.1 Intérêt et limites des statistiques internationales harmonisées**

Tous les avis d'experts sont convergents sur la fragilité des comparaisons internationales qui portent sur les temps de travail malgré les efforts considérables d'homogénéisation réalisés par les organisations internationales, notamment *Eurostat*<sup>8</sup>. Il est donc dangereux de tirer des enseignements trop affirmatifs sur cette seule base. Il est prudent de ne prendre en considération que des tendances suffisamment contrastées observées sur des périodes suffisamment longues.

A titre d'illustration, nous reproduisons deux tableaux issus d'une exploitation récente des données d'*Eurostat* réalisée dans le cadre des travaux du *Haut conseil du financement de la protection sociale*<sup>9</sup>. Ils présentent l'intérêt de mettre en évidence les tendances longues (1995-2014) et l'impact de la crise économique (2008-2014) dans les principaux pays européens. Ils montrent, pour se limiter à un seul exemple, le contraste entre l'évolution de l'Allemagne (sur laquelle nous revenons plus loin) et celle de l'Espagne. Sur une période de 20 ans, l'Allemagne a augmenté de 12,5 % le nombre d'emplois avec un nombre d'heures de travail presque stagnant tandis qu'en Espagne les deux évolutions sont très proches : 29,7 % pour l'emploi, 26,7 % pour le nombre d'heures de travail. Au terme de la période, en 2014, la durée annuelle moyenne de travail dans l'emploi salarié (temps plein et temps partiel) est de 1298 heures en Allemagne et 1648 heures en Espagne.

Il serait d'un grand intérêt de développer un programme de recherche pour mettre en évidence la nature des mécanismes économiques et des choix sociaux qui engendrent des évolutions aussi contrastées en matière de partage du temps de travail entre des pays appartenant aux mêmes espaces économiques.

Nous devons nous limiter ici à quelques éclairages ponctuels

---

<sup>7</sup> Richard Blundell, Antoine Bozio et Guy Laroque ont exploré cette perspective en comparant, pour la période 1968-2008, le poids des composantes extensives et intensives dans l'évolution de l'offre de travail aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en France. Le nombre total d'heures de travail varie en fonction de la marge intensive (durée du travail pendant les périodes d'emploi) et la marge extensive (fraction de la période de référence passée en emploi). La décomposition par sexe et par tranche d'âges permet de mettre en évidence les spécificités nationales dans les évolutions de longue période de la répartition du temps de travail global (*Extensive and intensive margins of labour supply : working hours in the US, UK and France*, Institute for Fiscal Studies, WP 01/11, June 2011).

<sup>8</sup> Pour un exemple récent : Thomas Kömer, Loup Wolff, « La fragile comparabilité des durées du travail en France et en Allemagne », *Insee Analyses*, n° 26, juin 2016.

<sup>9</sup> HCFPS, *Le travail non salarié : éléments statistiques de comparaisons internationales*, Document de travail, 22 juin 2016.

**Tableau 3 : Niveau de l'emploi total en 2014 dans les grands pays européens et son évolution**

	Emploi total				Emploi indépendant				Emploi salarié			
	Niveau en 2014	Evolution (en %)			Niveau en 2014	Evolution (en %)			Niveau en 2014	Evolution (en %)		
		1995-2014	2005-2014	2008-2014		1995-2014	2005-2014	2008-2014		1995-2014	2005-2014	2008-2014
<i>En nombre de personnes (en milliers)</i>												
UE 28	226 575	11,1%	2,6%	-2,0%	34 973	-5,5%	-2,0%	-2,8%	191 602	14,8%	3,5%	-1,8%
UE 15	181 350	15,4%	2,6%	-1,6%	25 712	4,9%	0,7%	-1,1%	155 637	17,3%	2,9%	-1,6%
Zone euro (19 pays)	149 629	14,2%	1,5%	-2,9%	22 293	2,4%	-2,8%	-3,8%	127 336	16,5%	2,3%	-2,7%
Zone euro (12 pays)	143 125	14,9%	1,6%	-2,7%	21 395	2,5%	-2,6%	-3,9%	121 730	17,4%	2,4%	-2,5%
Allemagne	42 703	12,5%	8,6%	4,5%	4 397	15,8%	-0,3%	-2,4%	38 306	12,1%	9,7%	5,4%
Espagne	17 963	29,7%	-9,2%	-15,8%	2 465	-11,5%	-15,2%	-14,2%	15 498	40,2%	-8,2%	-16,0%
France	27 278	15,2%	3,4%	0,4%	2 747	8,7%	17,2%	13,9%	24 531	15,9%	2,1%	-0,9%
Italie	24 347	11,1%	-0,6%	-4,0%	6 236	3,3%	-4,7%	-5,2%	18 111	14,1%	0,8%	-3,5%
Royaume-Uni	30 754	19,1%	6,6%	3,8%	3 923	25,2%	25,5%	18,7%	26 831	18,3%	4,3%	1,9%
Pays-Bas	8 739	20,1%	4,8%	-2,0%	1 497	13,8%	17,0%	8,0%	7 242	21,5%	2,6%	-3,8%
<i>En nombre d'heures (en millions)</i>												
UE 28	369 638	6,0%	-0,3%	-4,6%	69 506	-7,5%	-6,4%	-6,3%	300 131	9,6%	1,2%	-4,2%
UE 15	285 080	8,2%	-0,4%	-4,0%	51 831	-4,3%	-4,6%	-4,8%	233 249	11,5%	0,6%	-3,8%
Zone euro (19 pays)	233 675	6,1%	-2,2%	-6,4%	46 106	-5,2%	-7,1%	-7,3%	187 569	9,3%	-1,0%	-6,1%
Zone euro (12 pays)	221 955	6,5%	-2,2%	-6,2%	44 209	-5,4%	-7,2%	-7,3%	177 746	9,9%	-0,9%	-5,9%
Allemagne	58 349	0,6%	5,1%	0,7%	8 622	-1,4%	-7,1%	-6,8%	49 727	1,0%	7,6%	2,1%
Espagne	30 502	26,7%	-10,7%	-16,5%	4 965	-11,3%	-12,8%	-13,5%	25 537	38,2%	-10,2%	-17,0%
France	40 193	5,7%	1,1%	-1,8%	5 871	-4,8%	5,7%	4,8%	34 322	7,8%	0,3%	-2,9%
Italie	41 847	2,9%	-5,7%	-8,6%	13 467	-3,9%	-9,2%	-8,9%	28 380	6,4%	-4,0%	-8,5%
Royaume-Uni	51 514	15,6%	6,8%	5,6%	6 897	6,7%	18,4%	16,2%	44 617	17,2%	5,2%	4,1%
Pays Bas	12 406	15,3%	3,8%	-2,7%	2 639	15,7%	15,8%	6,0%	9 767	15,1%	0,9%	-4,8%

Source : Eurostat, comptes nationaux annuels (SEC 2010), extraction à la date du 30 mai 2016.

**Tableau 4 : Durée annuelle du travail dans les grands pays européens en 2014**

	Part de l'emploi non salarié		Durée annuelle effective (heures annuelles)		
	Nombre d'heures	Nombre de personnes	Emploi total	Emploi non salarié	Emploi salarié
UE 28	18,8%	15,4%	1 631	1 987	1 566
UE 15	18,2%	14,2%	1 572	2 016	1 499
Zone euro (19 pays)	19,7%	14,9%	1 562	2 068	1 473
Zone euro (12 pays)	19,9%	14,9%	1 551	2 066	1 460
Allemagne	14,8%	10,3%	1 366	1 961	1 298
Espagne	16,3%	13,7%	1 698	2 014	1 648
France	14,6%	10,1%	1 473	2 137	1 398
Italie	32,2%	25,6%	1 719	2 160	1 567
Royaume-Uni	13,4%	12,8%	1 675	1 758	1 663
Pays-Bas	21,3%	17,1%	1 420	1 763	1 349

Source : Eurostat, comptes nationaux annuels (SEC 2010), extraction à la date du 30 mai 2016.

Champ : personnes en emploi

## **4.2. Quelques expériences nationales contrastées**

Retenons les cas de trois pays qui ont été distingués pour leur capacité de réduire rapidement et fortement leur taux de chômage.

### **L'Allemagne**

L'Allemagne est devenue un exemple emblématique. Le taux de chômage est passé par un maximum de 11,2 % en 2005. En 2007, à la veille de la grande récession, il était déjà redescendu à 8,5 %. Il est de 4,6 % en 2015.

En termes comptables, le tableau 3 met en évidence le rôle que le partage du travail a joué dans cette performance. Si l'emploi a augmenté de 12,5 % entre 1995 et 2014 (ou encore, depuis la grande récession, de 4,5 % entre 2008 et 2014), le nombre total annuel d'heures de travail n'a augmenté que de 0,6 % entre 1995 et 2014 (ou encore de 0,7 % entre 2008 et 2014). Sur une période de vingt années, le volume de travail rémunéré est resté stagnant. Il n'y a eu de création d'emplois que par redistribution de ce volume constant. Deux mécanismes de nature différente ont opéré.

- En longue période, les emplois précaires ou à temps partiels ont vu leur part accrue dans l'emploi total sans que la grande récession infléchisse ces mouvements. Le nombre de travailleuses et travailleurs à temps partiel est passé de 2,6 millions en 1991 à 3,9 en 2000 puis 5,0 en 2012<sup>10</sup>. Le nombre de *minijobs* est passé de 4,0 millions en 2000 à 7,8 en 2012 dont 5,1 qui sont occupés comme seul emploi (et non comme emploi secondaire)<sup>11</sup>.
- Dans le cycle, face à la récession, l'emploi stable (contrats à durée indéterminée à plein temps) a été protégé par la combinaison temporaire de différents mécanismes de réduction temporaire de la durée du travail. Selon les données de l'IAB, la réduction de la durée du travail entre 2008 et 2009, c'est-à-dire au cœur de la récession, a été obtenue par le recours conjoint à quatre instruments : le chômage partiel (*Kurzarbeit*) pour 29 %, le vidage des comptes épargne temps pour 21 %, la réduction des heures supplémentaires pour 25 % et enfin pour 25 % la mobilisation d'accords de branche ou d'entreprise qui permettent une réduction de la durée hebdomadaire du travail faiblement ou non compensée en terme salarial<sup>12</sup>.

### **Le Royaume-Uni**

Après avoir fortement réduit le taux de chômage à la fin de la décennie 1990, le Royaume-Uni l'a maintenu dans une fourchette de 4,5 à 5,5 % jusqu'à l'éclatement de la grande récession. Ce taux a connu alors une nette poussée avec un maximum de 8,1 % en 2011 puis est redescendu à 5,3 % en 2015.

La variation de la durée moyenne du travail n'a pas joué le même rôle qu'en Allemagne. Certes, entre 1995 et 2014, la croissance de l'emploi (19,1 %) est légèrement supérieure à celle du nombre d'heures travaillées (15,6 %), mais depuis la récession, le rapport s'est inversé : le nombre d'heures travaillées a augmenté plus vite que l'emploi (respectivement 5,6 et 3,8 % - voir tableau 3) ce qui implique une légère augmentation de la durée annuelle moyenne du travail. Dans ce cadre, les mouvements de réallocation des temps de travail ont été massifs et de sens opposés. Nous nous limiterons aux deux illustrations les plus significatives.

---

<sup>10</sup> Thorsten Schulten, Karin Schulze Buschoff, *Sector-level Strategies against Precarious Employment in Germany*, WSI, Diskussionspapier n° 197, 02/2015.

<sup>11</sup> Jeanne-Marie Daussin-Bénichou, Marie Sala, « Pourquoi le chômage a-t-il continué de baisser en Allemagne après 2007 ? », INSEE, *Note de conjoncture*, mars 2013.

<sup>12</sup> Perrine Fréhaut, « Chômage partiel, activité partielle, *Kurzarbeit* : quelles différences entre les dispositifs français et allemand ? », *Lettre Trésor-Eco* n° 107, novembre 2012.

- Le Royaume-Uni a connu une explosion du travail indépendant (*self-employed*) dont les effectifs atteignent 4,7 millions en mars 2016. Entre janvier 2008 et juin 2014, le nombre de *self-employed* a augmenté de 732 000, ce qui représente 66,5% de la progression de l'emploi total dans la période<sup>13</sup>. Ces travailleurs ont une durée du travail légèrement supérieure à celle des salariés (tableau 4).
- La croissance de contrats de travail « zéro heure » (c'est-à-dire sans garantie d'un nombre minimum d'heures de travail) est mal connue statistiquement, mais elle est confirmée par des indications convergentes<sup>14</sup>. Au dernier trimestre 2015, selon le *Labour Force Survey*, 0,8 million de salariés seraient en contrat zéro heure pour leur emploi principal. Une enquête auprès des entreprises, chiffrait à 1,7 million le nombre de contrats zéro heure en cours en novembre 2015, en excluant 2,0 millions de contrats qui n'avaient donné lieu à aucun temps de travail durant la quinzaine de référence<sup>15</sup>. Or, à la différence des *self-employed*, les titulaires de *zero hour contracts* ont une durée de travail faible : 26 heures par semaine en moyenne.

Comme dans le cas de l'Allemagne, il est impossible d'analyser les « leviers pour l'emploi » sans tenir compte des phénomènes massifs de redistribution du temps de travail rémunéré qui interviennent au sein de la population active.

### Les Etats-Unis

Les Etats-Unis fournissent un contre-exemple instructif<sup>16</sup>. L'emploi retrouve en 2014 son niveau de 2007 : 147,7 contre 147,3 millions ; la durée annuelle moyenne du travail est restée quasi-inchangée : 1789 contre 1798 heures. Les ajustements se sont opérés aux dépens de ceux qui ont été transférés vers une durée du travail nulle : le nombre des chômeurs augmente de 2,5 millions et surtout un transfert massif s'opère vers l'inactivité avec une baisse du taux d'activité de 51,3 à 49,3 %. Si le taux d'activité était resté constant, la population active aurait compté en 2014 6,4 millions de personnes en plus que son niveau constaté (157,3 millions). Habituellement rangé sous la rubrique des chômeurs découragés, ce mouvement implique probablement un déplacement vers le travail non rémunéré et/ou non déclaré.

\* \* \*

Qu'il s'agisse des tendances de longue période ou des cycles économiques, ces pays illustrent des trajectoires très différenciées quant aux modes de distribution des temps de travail au sein de la population d'âge actif. Il est difficile de n'y voir que l'expression des préférences individuelles d'agents rationnels.

### Quelques enseignements

- Les différences de performances nationales en matière d'emploi aussi bien en longue période que face à la crise économique sont, pour une partie non négligeable, liées aux choix explicites ou non explicites, qui ont été fait en matière de partage du temps de travail. Ce n'est pas le seul levier d'action sur l'emploi,

<sup>13</sup> Office for National Statistics, *Self-employed workers in the UK – 2014*, 20 August 2014.

<sup>14</sup> Office for National Statistics, *Contracts that do not guarantee a minimum number of hours : March 2016*, 9 March 2016.

<sup>15</sup> Un travailleur peut être simultanément titulaire de plusieurs contrats si l'employeur n'impose pas de clause d'exclusivité. Depuis mai 2015, ces clauses sont prohibées, mais la loi ne prévoit aucune sanction.

<sup>16</sup> Source : statistiques harmonisées de l'OCDE.

mais pourquoi ne pas en discuter en lui accordant la même importance qu'aux autres ?

- Ce débat concerne toutes les formes de travail, rémunéré ou non, et toutes les catégories de la population d'âge actif quel que soit leur statut (emploi, chômage, inactivité).
- Les objectifs et les moyens d'action sont différents selon qu'il s'agit de gérer des fluctuations cycliques de l'activité économique ou des tendances longues de transformation des structures d'emploi.
- Les différentes composantes de cette redistribution sont déjà présentes dans le débat social, par exemple, la prise en compte de la dépendance (travail rémunéré ou non), la réduction, l'allongement ou la suppression de la durée légale du travail, la durée plancher et ses exceptions pour le temps partiel, le régime juridique des formes d'emploi précaire, etc.... Ces débats sont disjoints, animés par des acteurs différents, commandés par des logiques et des objectifs hétérogènes. Une réflexion globale s'impose : quels choix et quels instruments d'action sur le partage des temps de travail pour les dix prochaines années<sup>17</sup> ?

---

<sup>17</sup> Rappelons que le second scénario proposé dans le rapport de Selma Mahfouz sur le CPA a pour principe : « une liberté de l'usage des temps tout au long de la vie visant plus d'autonomie des personnes dans le travail grâce à une meilleure articulation des différents temps de vie et une reconnaissance de leurs activités y compris non marchandes » (France Stratégie, *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, octobre 2015, citation p.17.